

Commune de HAUT-BOCAGE
Séance du Conseil Municipal du Vendredi 05 juin 2026

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUT-BOCAGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Tiers-Lieu (annexe à la salle polyvalente de Maillet) sous la présidence de M. Thierry DE LAMARLIERE, Maire de la Commune de HAUT-BOCAGE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mai 2026

Présents : Gaelle BOUDRON, Yann CANIZARES, Thierry DE LAMARLIERE, Stéphane DE COCK, Isabelle DECOUERE, Michel DESCLOUX, Serge FIEVET, Caroline JEAN, Cyril LARIVAUD, Véronique MASSERET, Jean-François MICHARD, Marien MICHAUD, Arnaud PAULUS, Romain PEYRAS, Virginie THEBAUD, Sylvie THEVENIN.

Absent(e)(s) avec pouvoir : Delphine HENOCQUE (pouvoir à Sylvie THEVENIN) – Nathalie CHAUVET (pouvoir à Michel DESCLOUX)

Secrétaire de séance : Stéphane DE COCK

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu du conseil municipal.
3. Désignation des délégués pour élections sénatoriales.
4. Création d'un poste Adjoint Administratif 1ère classe (C3) à temps complet.
5. Modification tableau des effectifs.
6. Modification du RIFSEEP (Ouverture du bénéfice pour les contractuels et rehaussement des plafonds pour chaque grade).
7. Renouvellement convention Fourrière SPA.
8. Délégation de signature au maire et aux adjoints (complément).
9. Indemnités aux élus (détail délibération).
10. Limitation vitesse bourg de Maillet : Réflexion et décision.
11. Point sur les travaux en cours et lancement des études.
12. Restaurant Maillet : Autorisation Bar extérieur.
13. Plaintes administrés (Ragondins, heures de tonte)
14. Questions diverses.

20260605001– Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

Désigne M. Stéphane DECOCK secrétaire de la présente séance.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

22260605002– Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 mai 2026

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire de HAUT-BOCAGE, fait lecture du procès-verbal du 06 mai 2026, qui avait été envoyé précédemment à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

Approuve le procès-verbal du 06 mai 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

20260605003– Désignation des délégués pour élections sénatoriales

M. Le Maire évoque les élections sénatoriales qui auront lieu le 27/09/2026 prochain à la préfecture de Moulins.

A l'issue de cette présentation, un vote sous bulletin secret est organisé afin d'élire cinq titulaires et trois suppléants.

La liste des candidats titulaires se compose ainsi :

- Thierry DE LAMARLIERE
- Sylvie THEVENIN
- Michel DESCLOUX
- Gaelle BOUDRON
- Jean-François MICHARD

La liste des candidats suppléants se compose ainsi :

- Marien MICHAUD
- Virginie THEBAUD
- Cyril LARIVAUD

Aucun autre conseiller se porte candidat

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Vote des délégués Titulaire
Votants : 18 – Exprimés : 18 - Liste des Titulaires : 18 voix
- Vote des délégués Suppléants
Votants : 18 – Exprimés : 18 - Liste des Suppléants: 18 voix
- 18 voix POUR la liste des suppléants

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

20260605004– Création d'un poste Adjoint Administratif 1ere classe (C3) à temps complet et modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a procédé à l'embauche de Mme DUMONTET Nelly sur la commune de HAUT-BOCAGE en date du 01/06/2026, en tant que secrétaire de Mairie.

Le temps de travail de Mme DUMONTET Nelly est réparti sur 4 jours et demie.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu du recrutement d'un agent contractuel à temps complet pour assurer les missions de secrétaire de mairie pour la Commune Nouvelle de Haut-Bocage, il convient de créer un emploi permanent à temps complet d'Adjoint administratif 1ère classe à compter du 1er juin 2026. Le Maire propose à l'assemblée la création des emplois suivants, à compter du 1er juin 2026 :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDO DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE Adjoint administratif 1ère Classe	C	1	35 heures
TOTAL		1	

Mise à jour du tableau des effectifs : agents titulaires CNRACL et IRCANTEC

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDO DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal 1ère Classe	C3	1	35H00
Adjoint administratif	C1	1	28H00
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise	C4	1	32H00
Adjoint Technique principal 1ère Classe	C3	1	32H00
Adjoint Technique principal 1ère Classe	C3	1	30H00
Adjoint Technique principal 2ème Classe	C2	1	18H50
Adjoint Technique	C1	1	35H00
Adjoint Technique	C1	1	35H00
Adjoint Technique	C1	1	15H00
Adjoint Technique	C1	1	17H50
TOTAL		11	

Agents contractuels sur des postes de fonctionnaire qui existent dans le tableau des effectifs :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDO DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif	C1	1	28H00
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint Technique	C1	1	12H00
TOTAL		3	

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

- Approuve la création d'un poste d'Adjoint administratif principal 1ère classe (C3) à temps complet,
- Décide de valider le tableau des effectifs
- Indique que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget

20260605005 – Modification du RIFSEEP (Ouverture du bénéfice pour les contractuels)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le comité social territorial s'est réuni le jeudi 18 septembre 2025 et s'est prononcé en faveur des modifications ci-dessous :

Dans le cadre des recrutements, le bénéfice du RIFSEEP s'étend aux contractuels.

Vu la délibération n° 2018-01-01.02 du 01 février 2018 relative à la mise en place du RIFSEEP,

Considérant les bénéficiaires :

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné.

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

- Approuve la modification du RIFSEEP qui élargie le bénéfice aux agents contractuels.
- Indique que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget

20260605006 - Renouvellement convention Fourrière SPA

M. le Maire présente le besoin de renouveler la convention Fourrière SPA pour la réception des animaux errants à compter du 01/01/2027 au 31/12/2027 auprès de la SPA de Montluçon.

Ce contrat est renouvelable 3 ans, avec un forfait annuel suivant :

- 2027 : 1.56€ / Habitants
- 2028 : 1.60€ / Habitants
- 2029 : 1.65€ / Habitants

M. le Maire stipule bien que ce contrat n'inclut pas le ramassage ni la capture des chiens errants.

Tout animal errant devra être capturé et déposé par un agent communal, ou un habitant de la commune auprès de la SPA de Montluçon.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Décide de renouveler la convention Fourrière avec la SPA.
- Mandate Monsieur le Maire à signer ladite convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

20260605007 – Délégation de fonctions consenties par le Conseil Municipal

Par délibération en date du 20 mars 2026, N° 20260320005, le Conseil Municipal de Haut Bocage a donné délégation d'attribution et de fonctions à Monsieur le Maire.

Après contrôle des services de la Préfecture, il s'avère que la rédaction des délégations n'est pas conforme. Monsieur le maire propose donc de retirer la dite délibération du 20 mars 2026 N° 20260320005 et d'en adopter une nouvelle.

Il propose au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

Décide de confier à Monsieur le maire pour la durée du présent mandat les délégations ci-après :

- 1° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 2° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 3° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 4° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article [L. 213-](#)

3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal à savoir dans le cadre d'un plafond de 100 000 €;

5° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

6° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite maximum de 3 000 € Hors Taxes ;

7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

8° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;

Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

En application de l'article L. 2122-23 du CGCT, le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Décide du retrait de la délibération du 20 mars 2026 N° 20260320005.
- Décide d'accepter la nouvelle délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

20260605008- Indemnités aux élus (détail délibération)

Par délibération en date du 20 mars 2026, N° 20260320006 et en date du 01 avril 2026, N° 20260401027, le Conseil Municipal de Haut Bocage a fixé les indemnités de fonction des élus (Maire, Maires délégués, Adjoints, Conseillers délégués).

Après contrôle des services de la Préfecture, il s'avère que le tableau doit mentionner le nom des élus concernés.

Monsieur le maire propose donc d'adopter le tableau suivant des indemnités des élus.

Taux (en % de l'IB brut 1027)	Indemnité brute (en €)	Taux voté par le Conseil Municipal (en %)	Indemnité brute allouée (en €)	Bénéficiaires
Indemnités de fonctions brutes mensuelles du maire				
44.3	1820.96	26.58	1092.58	Thierry DE LAMARLIERE
Indemnités de fonctions brutes mensuelles des maires délégués				
28.1	1155.06	16.86	693.04	Sylvie THEVENIN Michel DESCLOUX
Indemnités de fonctions brutes mensuelles aux adjoints				
11.77	483.81	7.06	290.29	Véronique MASSERET Jean François MICHARD Gaelle BOUDRON
Indemnités de fonctions brutes mensuelles aux conseillers délégués				
6	246.63	3.6	148.09	Marien MICHAUD

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Décide de valider le tableau de répartition des indemnités des élus complété du nom du bénéficiaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

20260605009– Délégation de signature accordées aux adjoints : Annulation délibérations

Par délibération en date du 20 mars 2026, N° 20260320008, et du 01 avril 2026 N° 20260401043, le Conseil Municipal de Haut Bocage a acté lors de deux délibérations similaires les délégations de signature que le maire a accordé aux adjoints par arrêté du Maire.

Cette information n'avait pas à paraître dans une délibération, Monsieur le maire propose donc de retirer ces deux délibérations.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Décide de retirer ces 2 délibérations entachés d'illégalité.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

20260605010- Limitation vitesse bourg de Maillet : Réflexion et décision

M. le Maire présente au Conseil Municipal qu'une pétition d'une partie des habitants de la commune déléguée de Maillet lui a été remise.

Cette pétition signée par une cinquantaine de personnes a pour objet d'informer le Conseil Municipal de la vitesse excessive des véhicules dans la traversée du bourg et donc de la mise en danger de la population locale.

Après lecture de la pétition, les élus prennent en compte cette problématique de vitesse excessive dans la traversée du bourg.

Ils proposent qu'avant de faire un investissement, il paraît judicieux de mettre en place un relevé de vitesse avec comptage.

Cette demande de matériel sera faite auprès du service du département.

A l'issue de cette phase de test, et du résultat obtenu, une décision sera prise en conséquence et si besoin.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Prend acte de la problématique de vitesse excessive dans la traversée du bourg de Maillet
- Décide de faire procéder à un relevé de vitesse par les services du département.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

2026060511- Restaurant Maillet : Autorisation Bar extérieur

Monsieur le maire de HAUT BOCAGE informe le conseil municipal que M. DUBOIS Pierre, gérant du restaurant « La Table du Poète » envisage d'installer un bar extérieur dans la cour arrière du restaurant.

A ce titre, il demande l'autorisation au Conseil Municipal d'entreprendre les travaux à ses propres frais.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Donne son accord à l'installation d'un Bar extérieur dans la cour arrière du restaurant.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Point sur travaux en cours et lancement des études

➤ Aménagements des abords du tiers lieux :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion est programmée le lundi 08/06/2026 à 18H à Maillet avec le bureau d'étude BTM.

➤ Boulangerie Louroux-Hodement :

M. le Maire indique qu'une consultation de diverses entreprises est en cours à l'initiative de M. PINTE et que le résultat de l'étude thermique nous sera communiqué prochainement.

➤ Logement école de Maillet :

M. le Maire informe que des travaux sont à prévoir prochainement notamment :

- L'isolation de la cage d'escalier,
- L'installation d'une pompe à chaleur,
- Divers travaux de plomberie.

M. le Maire indique que la consultation des entreprises a commencé à la fois plombier et plâtrier peintre.

➤ Presbytère de Givarlais :

M. le Maire nous indique que l'étude thermique réalisée est favorable et qu'il va falloir consulter les entreprises.

➤ Restaurant La Table du Poète à Louroux-Hodement :

M. Le Maire indique que les travaux pour l'aménagement d'une terrasse dans la cour extérieure du restaurant sont en cours.

La peinture des volets pour le restaurant doit aussi être bientôt terminés.

➤ Eglise de Givarlais :

M. Le Maire informe qu'il va falloir chiffrer la rénovation intérieure de l'église pour présenter un dossier de demandes de subventions.

La réouverture de l'église au public avec une inauguration doit être calée.

➤ Eglise de Maillet :

M. Le Maire informe que Mme AUROY, architecte, va prochainement être contacté pour la suite des travaux à prévoir notamment la réfection de l'intérieur de l'église.

➤ Cantine de Maillet :

M. Le Maire rappelle que le projet initial est abandonné mais néanmoins des travaux de rénovation devront être entrepris (réfection des sols, menuiserie à changer...)

Plaintes administrés

M. le Maire rend compte de différentes plaintes d'administrés reçues en mairie.

➤ Ragondins à Givarlais :

M. Le Maire signale qu'une quantité importante de ragondins séjournent sur le lieu-dit Les Clayeux à Givarlais et que pour réguler leur population, la mairie a fait appel à un agent communal afin de procéder à leurs exterminations.

➤ Utilisations Tondeuses à Louroux-Hodement:

M. Le Maire nous présente une plainte d'une habitante de la commune de Louroux-Hodement qui évoque des tontes de pelouse de la part de ses voisins en dehors des heures légales de tonte.

M. Le Maire propose que les horaires légales de tonte soient rappelées dans le prochain bulletin municipal à savoir :

- Du Lundi au Vendredi : 8H30-12H et 14H00-19H30
- Le Samedi : 9H00-12H et 15H-19H

- Le Dimanche : 10H-12H

➤ Litige Entretien Jardin d'une maison sur Givarlais :

M. Le Maire nous informe qu'après des années d'absence de paiement concernant un litige sur l'entretien extérieur de la maison d'un habitant de Givarlais, celui-ci a fini par régler sa dette auprès de la mairie. Néanmoins le même problème subsiste quelques années après. Un courrier va être envoyé aux deux propriétaires.

➤ Problème de voisinage entre deux habitants sur le lieu-dit de Vérigny à Maillet :

M. Le Maire évoque un problème de voisinage au lieu-dit de Vérigny à Maillet concernant un droit de passage.

M. Le Maire indique qu'il préfère que les deux habitants essaient de régler leur litige entre eux car une intervention de la mairie risquerait d'envenimer le problème.

➤ Plainte d'un habitant pour un terrain non entretenu sur la commune de Maillet :

M. Le Maire présente une plainte orale de la part de Mr Coste habitant de la rue des Copines à Maillet qui réclame la tonte du terrain voisin qui selon ses propos n'est pas entretenu et présente donc un risque important de vipères.

M. Le Maire évoque qu'une lettre a été envoyée à différents agriculteurs aux alentours afin qu'ils se proposent en tant que candidats pour mettre le terrain en état avec comme contrepartie le don de l'herbe aux agriculteurs.

M. Le Maire fait un rappel concernant Mr Coste qui aurait proposé il y a quelques années d'acheter une partie du terrain non entretenu.

M. Le Maire propose que des recherches de la proposition de Mr Coste soient effectuées car la mairie avait accepté sa proposition mais rien de concret n'avait été fait.

➤ Problème de fossé sur la Commune de Givarlais :

M. Le Maire évoque la nécessité d'intervenir sur un fossé sur la commune de Givarlais au lieu-dit « Chouvigny » car le fossé est non busé et représente à ce jour un danger potentiel.

Des travaux avec les employés municipaux vont être entrepris prochainement/

- Questions Diverses

➤ CCAS :

M. Le Maire informe de la date de la prochaine réunion du CCAS qui aura lieu le Mercredi 17/06/2026 à 20H00 à la Salle des Conseils de Louroux-Hodement.

➤ Ecole de Givarlais, Besoin mobilier :

Mme la maire déléguée de Givarlais présente le devis établi par l'entreprise de PGDIS pour l'achat de 6 tables et 6 Chaises pour l'école de Givarlais pour un montant de 992.59€.

Ce devis est accepté

➤ Recensement 2027 Population Haut-Bocage :

M. Le Maire informe de la date du futur recensement 2027 qui aura lieu du 21/01 au 20/02/2027 et évoque la nécessité de trouver trois agents recenseur.

M. Le Maire nomme Mme DUMONTET Nelly comme agent coordonnateur du recensement.

➤ PETR :

M. Le Maire indique avoir un rendez-vous avec les services du PETR, le Mercredi 10/06/2026 à 11H pour voir quelles seraient les éventuelles aides européennes possibles.

➤ Assemblée Générale de la chasse de Givarlais :

M. Le Maire informe de la date de l'assemblée générale de l'Association de Chasse de Givarlais qui se tiendra le 14/06/2026 prochain à 10H.

➤ Jury d'Assises :

M. Le Maire propose que Mme MASSERET Véronique et Mme THEVENIN Sylvie se rendent le Jeudi 11/06/2026 à 10h à La Chapelaude pour présenter les listes électorales de la commune de HAUT-BOCAGE pour un tirage au sort d'un électeur.

➤ Programmation Entretien Agents Municipaux :

M. Le Maire informe que les entretiens avec les agents municipaux sont programmés.

➤ Communautés de Communes du Val de Cher : Participation aux commissions

M. Le Maire informe le conseil Municipal que les conseillers municipaux peuvent s'inscrire pour être membres des commissions de la Communauté de Communes du Val de Cher.

Les conseillers suivants proposent leur candidature aux commissions suivantes :

- Mme Caroline JEAN à la commission Environnement
- M. DE COCK Stéphane à la commission Finances.
- M. Serge FIEVET à la commission Communication.

M. Marien MICHAUD à la commission Communication.

➤ Commission Association Festivités :

M. le conseiller délégué aux associations et au festivité informe le conseil municipal qu'un rassemblement festif aura lieu le dimanche 20/09/2026 à l'étang de Maillet sur le thème d'une journée champêtre afin de regrouper l'ensemble des associations de la commune de HAUT-BOCAGE dans l'espoir de partager un moment de convivialité tous ensemble.

M. Le Maire propose que la commune participe financièrement à cet événement.

➤ Gestion des locations des Salles Polyvalentes :

M. Le Maire évoque le fait qu'à ce jour un problème de propreté de la vaisselle des salles polyvalentes est présent.

Face à ce problème les questions suivantes se posent :

- Un état des lieux est-il réalisé lors de la remise des clefs à la fin de la prestation ?
- Par qui est fait cet état des lieux ?

M. Le Maire répond qu'un état des lieux est bien présent à chaque fois et qu'il serait peut-être nécessaire d'attribuer cette fonction à un agent communal.

M. Le Mairie répond aussi favorablement à une demande d'achats de produits ménagers qui s'avèrent être manquants dans plusieurs salles polyvalentes.

La séance est levée à 23H15.

